



Accident enfant renversé

Par **Yayaprisc**, le **31/05/2019** à **14:49**

Bonjour

Mon fils c est fait renverse en avril 2016 le lendemain de ces 15 ans

Fracture ouverte tibia péroné

L assurance apres consolidation lui fait une offre de 14 000 euros mais ne prend pas en compte le fait qu il n est pu reprendre le college (mot du chirurgien attestant l arret de travail de avril a juillet) donc pas pu passer le brevet et a donc du redoubler (car il ne voulait pas aller en professionnel)ils me reclame ses bulletins de note de la 4e et 3e ..quel rapport ? ils ne doivent pas indemniser se point si il n avait pas de tres bonne notes?(le lycee a perdu son dossier je n ai plus ses documents)

J ai donc refusé cette offre

De plus il me reclame 30 euros pour la reparation du retroviseur de la voiture (car mon assurance a une franchise de 120 euros)car selon eux mon fils est en tord (temoin disant que mon fils n a pas traverse au passage pieton)je leur ai dis que je refusais de payer quoi que ce soit

Je leur ai envoyé une image satellite de l endroit car ou l accident c est produit il n y a pas de passage pieton a moins de 100/150m(la police n aurait elle pas du mettre se point dans le pv?)

Je leur ai egallement envoye le jugement de ma plainte qui dit que la personne etant en tord administratif et puni pour cela ne sera pas poursuivi penalement (c est donc bien qu elle est en tord?)

Depuis mon recommande il y a 2 mois je n ai plus aucune nouvelle de leur part est ce normal ?

sachant que mon fils a ete consolidé plus de 2 ans apres l accident

En vous remerciant de votre reponse